



ASSOCIATION TRIENT EN TRANSITION  
POUR UNE VALLÉE RÉILIENTE

## CHARTRE

### **Par cette charte, nous prenons acte:**

- De l'épuisement des ressources et la diminution de la biodiversité;
- D'une crise environnementale, urbaine, sociale et culturelle;
- D'une crise globalisée touchant le vivant dans son ensemble;
- Des inégalités croissantes entre les genres et les peuples;
- De l'expansion sans précédent des mobilités;
- De l'accélération d'un progrès technique non maîtrisé;
- D'une grande responsabilité de l'humanité dans cette crise.

### **Par cette charte, nous nous engageons:**

- Pour la reconnaissance de l'état d'urgence climatique;
- Pour la sauvegarde de la biodiversité et du vivant;
- Pour le droit à vivre dans un environnement sain et préservé;
- Pour un partage équitable des ressources et des richesses;
- Pour une réduction du productivisme et du consumérisme;
- Pour la promotion de modes de vie sobres;
- Pour l'existence de biens communs;
- Pour l'égalité entre les genres et les origines dans le respect des droits de chacun-e;
- Pour le droit à l'autonomie;
- Pour la laïcité, la liberté d'opinion, de conscience et d'expression;
- Pour le droit au respect de la vie privée;
- Pour un monde en paix et non-violent;
- Pour l'accueil et la coopération internationale.

### **Par cette charte, nous nous organisons:**

- En groupes de projets indépendants et autonomes;
- En association fédératrice.

### **Par cette charte, nous appliquons:**

- Les concepts de la communication non-violente;
- Le principe de décision par consentement.

### **En tant qu'actif**

- J'œuvre avec respect, solidarité et bienveillance pour moi-même et les autres;
- J'œuvre dans la conscience des limites des ressources naturelles;
- Je mets le vivant (humain et non-humain) au centre des décisions;
- Je garantis à toute personne impliquée le droit et la possibilité de s'exprimer;
- Je privilégie les échanges avec les prestataires partageant les mêmes principes éthiques;
- J'utilise des processus participatifs et des outils de communication et d'écoute tels que le cercle;
- Je développe des solutions et des échanges locaux et solidaires pour répondre au mieux aux besoins humains essentiels;
- Je renonce à toute forme d'usure et de subordination;
- Je m'intègre dans une structure horizontale;
- Je participe sans mesure ni comparaison.

# Principe de la décision par consentement

La décision par consentement est un processus de décision collectif en plusieurs étapes, facilité par une personne nommée rôle facilitation.

La différence entre le consensus et le consentement est:  
consensus, tout le monde dit oui; consentement, personne ne dit non.

## Qu'est ce qu'une objection dite raisonnable?

### Elle bonifie la proposition

elle sollicite la créativité du groupe pour améliorer la proposition de départ.

### Elle élimine la proposition

elle rend purement et simplement la proposition impossible.

### Elle n'est pas une préférence

elle n'est pas une façon d'exprimer une préférence de choix ou d'option.

### Elle est argumentée

elle est accompagnée d'arguments convaincants pour lui donner du poids.

Donc une objection dite raisonnable est un cadeau pour les membres de la réunion.

## Comment se déroule le processus de prise de décision par consentement?

1. Une proposition est faite à l'assemblée, portée par une personne représentative du groupe ayant participé à son élaboration.
2. Toute personne dans l'assemblée peut, dans un premier temps, poser des questions permettant de bien comprendre la proposition, son contexte, ses tenants et aboutissants.
3. Chacun·e est ensuite appelé, à tour de rôle, à exprimer en une seule fois ses réactions, idées d'améliorations et autres contributions vis-à-vis de la proposition.
4. Le·a proposant·e, après avoir écouté autant les questions que les réactions, peut décider de bonifier sa proposition originale en intégrant tout ou partie des différentes contributions. Iel peut également décider de garder sa proposition telle quelle, en justifiant ou non sa décision. Finalement, iel peut également abandonner ladite proposition pour y revenir ultérieurement.
5. Le rôle facilitation s'assure alors que personne ne voit d'objection à ce que la proposition soit validée, en demandant une confirmation claire à chaque personne présente.
6. Si quelqu'un·e a une objection valide, un temps est ouvert entre le·a proposant·e et cette personne pour intégrer l'objection, c'est-à-dire pour faire évoluer la proposition pour une nouvelle version qui satisfasse les deux partis.
7. Lorsqu'il y a modification, une nouvelle validation collective est faite (retour au point 5).
8. Lorsqu'il n'y a plus d'objections, la proposition est validée.

Par ma signature

**je déclare être en accord avec la présente charte**

Nom, prénom: \_\_\_\_\_

Adresse mail: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Ce formulaire fait office de demande d'adhésion à l'association.